

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input checked="" type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 22 avril 2010

PROJET D'AUTOMATISATION DE LA MÉTHODE DE DÉCLARATION DES POSITIONS EN COURS IMPORTANTES

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) informe par les présentes les participants agréés que la Division de la réglementation de la Bourse (la Division), de concert avec le Service des solutions en technologie de l'information (STI) de la Bourse, a l'intention de développer et de mettre en œuvre au cours des prochains mois un outil d'acheminement et de création de rapports entièrement automatisé et sécurisé pour remplacer la méthode actuelle de déclaration des positions en cours. Ce projet vise à assurer la confidentialité et la sécurité des rapports relatifs à la déclaration de positions en cours importantes pour les instruments dérivés cotés à la Bourse.

En vue de la mise en production de ce nouvel outil, les participants agréés devront apporter certaines modifications à leur système informatique notamment en ce qui a trait à la fréquence, au contenu et au mode de transmission des rapports relatifs à la déclaration de positions en cours importantes des contrats à terme et des options.

Actuellement, les participants agréés transmettent leurs rapports de déclaration de positions de contrats à terme (Rapports A) deux fois par semaine et leurs rapports de déclaration de positions d'options (Rapports B) une fois par semaine à la Division. Ces rapports sont envoyés par courriel dans la forme prescrite par la Division.

Le projet consiste à créer un nouveau format et à mettre en place un nouveau mode de transmission des renseignements confidentiels des participants agréés afin que ces renseignements soient traités par des protocoles sécurisés. Le but est de réduire de façon significative le temps consacré à l'envoi des rapports, en passant d'une méthode manuelle de traitement des rapports, ce qui prend beaucoup de temps, à un processus automatisé qui améliorera l'exactitude des rapports. Le nouvel outil permettra aux participants agréés d'augmenter la fréquence de transmission des rapports relatifs à la déclaration de positions. Ces rapports pourront être transmis tous les jours alors qu'en ce moment ils sont transmis deux fois par semaine pour ce qui est des contrats à terme et des options sur contrats à terme et une fois par semaine pour ce qui est des options. De plus, la mise en place de cet outil permettra aux participants agréés de réduire, voire éliminer, le traitement manuel des données. Dès que le nouvel outil sera fonctionnel ou peu de temps après, la méthode actuelle de déclaration des positions en cours sera progressivement abandonnée. Les participants agréés devront alors obligatoirement utiliser le nouvel outil de déclaration.

Dans le cadre de ce projet, la Bourse révisera ses règles actuelles portant sur les exigences de déclaration de positions afin de déterminer si des modifications réglementaires doivent être apportées aux règles en raison du nouvel outil de déclaration. La Bourse n'envisage pas de modifier les seuils actuels de déclaration (le nombre de positions en cours brutes d'un instrument dérivé dépassant le seuil prescrit doit être déclaré). Toutefois, il se pourrait que les participants agréés aient à fournir des renseignements d'identification supplémentaires au sujet des comptes faisant l'objet d'une déclaration afin de permettre à la Division d'identifier avec plus de facilité les comptes qui sont reliés ou qui appartiennent à un même propriétaire (par ex. les participants agréés pourraient avoir à fournir un numéro d'assurance sociale dans le cas de comptes individuels ou un numéro d'identification aux fins de l'impôt dans le cas de comptes corporatifs). Des détails concernant les exigences de renseignements d'identification seront fournis plus tard.

À mesure que le projet avancera et qu'une solution technique pour la mise en place du nouvel outil de déclaration aura été choisie, le personnel de STI de la Bourse ou, selon le cas, le personnel de la Division contactera chaque participant agréé pour planifier et coordonner la mise en place du nouvel outil, de même que pour fournir un complément d'information sur la fréquence, le contenu et le mode de transmission des rapports relatifs à la déclaration de positions en cours importantes. Veuillez faire part du contenu de cette circulaire à toute personne de votre firme concernée par ce projet.

Pour de plus amples renseignements sur les aspects réglementaires reliés à cette circulaire, veuillez communiquer avec M. Frank Barillaro, Responsable de l'analyse de marché et de la gestion de projets, Division de la réglementation, au 514 871-3595 ou par courriel à fbarillaro@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation